



**UNION DES CHEMINOTS
DE L'ENCADREMENT**



AGENTS DE MAÎTRISE & CADRES CONFINEMENT : LA CFDT CHEMINOTS SAISIT LA DIRECTION

La période que traversent le pays, la SNCF et les salariés est inédite et pose de nombreuses questions dans toutes les strates du Groupe. La CFDT agit auprès de la direction.

L'encadrement n'est pas épargné et se trouve confronté à des problématiques spécifiques. L'Union des cheminots de l'encadrement (UCE-CFDT) a interpellé le DRH du Groupe sur les aspects les plus significatifs.

LA CFDT A IDENTIFIÉ VOS PROBLÉMATIQUES

- **Une situation** à affronter sans préparation.
- **La reprise des activités** : une imprévisibilité liée à la charge de travail imposée.
- **La sollicitation de l'encadrement va bien au-delà** de la charge réglementaire définie et admissible.
- **Le manque de visibilité et les décisions gouvernementales qui créent le flou.**
Le personnel d'encadrement a dû faire face à des prises de décisions complexes, partagées entre la nécessité de la production d'une part et l'urgence de protéger ses collègues, avec des moyens réduits, liée à une pénurie connue et reconnue d'autre part.
- **Pour les uns, une phase de télétravail.**
Pour d'autres, en particulier pour les managers opérationnels, une phase de télétravail alternée avec une phase présentielle.
- **Quelle prise en compte de l'environnement familial ?** Promiscuité, locaux inadaptés au télétravail, garde d'enfants, assistance à la poursuite de l'activité scolaire, etc. Certains

agents d'encadrement ont dû mener de front ces responsabilités professionnelles et familiales, encore plus complexes pour les parents isolés.

- **La nécessité d'un REX informatique, des accès VPN peu efficaces et un accès inégal au télétravail** : certains agents ne disposent pas de matériel informatique nomade ou d'un accès aux logiciels utilisables à distance. ☹️☹️☹️



LA SITUATION DE L'ENCADREMENT NÉCESSITE UNE PRISE EN COMPTE VIGoureuse ET L'APPORT DE RÉPONSES RAPIDES ! LA CFDT CHEMINOTS A DÉJÀ PORTÉ CES POINTS AUPRÈS DE LA DIRECTION ET VA ÊTRE REÇUE EN BILATÉRALE.



AGENTS DE MAÎTRISE & CADRES

CONFINEMENT : LA CFDT CHEMINOTS SAISIT LA DIRECTION

- **Quid des augmentations des frais ?** Frais kilométriques et accès impossible à des solutions de restauration : la question des titres-restaurant se pose, compte tenu de la durée de la fermeture des restaurants d'entreprise.
- **Quelle analyse des risques ?** La mise à jour des documents uniques au sein des établissements a-t-elle réellement été faite ? Le droit à la déconnexion et l'isolement des agents confinés ou des travailleurs isolés dans des locaux d'entreprise ont-ils été vraiment respectés ?
- **L'imposition sans concertation d'un nombre de jours de repos** est mal perçue par celles et ceux qui, par leur activité, concourent directement à la continuité de l'activité et dont la charge de travail est extrêmement importante. Pour la CFDT, l'uniformité n'est pas l'équité !
- **Reliquat de jours 2019** : ce problème doit être pris en compte avec discernement et bienveillance, car pour de nombreux managers, c'est une situation subie et non voulue. ●

CE QUE L'UCE-CFDT DEMANDE D'URGENCE

- #1 Une vision claire de la ligne stratégique et managériale de l'entreprise.** Elle doit contribuer à l'atteinte d'un mieux-être au travail, en particulier pour les activités de commande de personnel et la mise en application des mesures RH. La nécessité d'une ligne affirmée peut conduire à réduire les situations conflictuelles, le travail inutile, les échanges chronophages et les non-conformités ultérieures.
- #2 La charge de travail doit être interrogée.** Il ne faut pas mésestimer la surcharge de travail, alors que certains pourraient penser qu'une activité réduite est généralisée à toutes les strates de l'entreprise.
- #3 De nombreux managers sont au forfait en jours.** Dans le cadre de l'application de l'accord, il est important de veiller à cette notion de surcroît de travail et d'y trouver des solutions.
- #4 Peu de structures ont effectué un travail nécessaire** de recentrage des missions de leurs cheminots. Pour la CFDT Cheminots, il est primordial que chaque entité, activité ou établissement prenne un temps pour redéfinir ses priorités.
- #5 Pour l'UCE-CFDT, il est nécessaire d'instruire les notions d'évaluations,** en particulier celles relatives à la GIR ou au parcours professionnel et à l'avancement, mais aussi la réévaluation de la charge annuelle de travail. La « non-atteinte » des objectifs devra être examinée en tenant compte de cette année particulière et en intégrant l'impact de la crise sur la vie privée des cheminots.
- #6 La période traversée devra analyser objectivement** et sans préjugé le niveau d'investissement de chacun et ne pas donner lieu à des évaluations sans tenir compte des problématiques et situations individuelles des uns et des autres.
- #7 Pour l'activité partielle, la règle doit tenir compte des pics de charge de certains services.** L'exemplarité doit être recherchée, mais en la période, une application indifférenciée des mêmes mesures pour tous ne saurait être une application équitable. Des rappels doivent être également réalisés, de part et d'autre, sur l'observation stricte de non-travail sur l'activité partielle. La logique appliquée en matière d'activité partielle ne doit pas opposer les agents opérationnels et ceux fonctionnels entre eux.
- #8 Prendre en compte la situation des agents sans poste (à l'EIM).** Nécessité d'humaniser les contacts et de ne pas ajouter de pression pour retrouver un poste alors que la période n'est pas propice à une réelle recherche.
- #9 Une attention particulière sur la situation des cadres de Fret :** la situation particulièrement délicate de la SAS Fret ajoute à ses managers une pression liée à une incontournable et vitale obligation de résultat. Cette situation anxiogène ajoute un mal-être au travail et peut s'avérer parfois contre-productive. L'UCE-CFDT a attiré l'attention du DRH sur ce point. ●

